

# Une **nouvelle ère** pour le Pays basque?

**Le délabrement de la situation économique et sociale de l'Espagne a laissé au second plan les pourtant très actuels et récurrents débats que génèrent les revendications indépendantistes au Pays basque.**

Michel TUBIANA, président d'honneur de la LDH

Jusqu'à la chute du franquisme, la LDH n'a jamais contesté aux différents mouvements politiques d'Espagne le droit de s'opposer, les armes à la main, au franquisme. Rappelons, s'il en était besoin, la répression de masse que celui-ci n'a jamais cessé de pratiquer. Et on doit souligner que l'on ne saurait mettre sur le même plan les actions menées par l'ETA<sup>(1)</sup> jusqu'en 1975, et celles qui interviennent après. Aux yeux de la LDH, outre un statut de très large autonomie, y compris fiscale, le rétablissement de mécanismes démocratiques ne justifiait plus le recours à la violence politique. Pour différentes raisons, historiques, politiques, sociologiques etc., qu'il serait trop long d'aborder ici, il n'en a pas été ainsi et une lutte violente s'est engagée sur tout le territoire espagnol, entre un appareil militaire clandestin, celui de l'ETA, et l'Etat espagnol. Tant la légitimité de cette lutte que les moyens employés (notamment l'assassinat d'élus) ont conduit la LDH à émettre une condamnation sans équivoque des actions de l'ETA.

En revanche, si une démocratie a le droit de se défendre, elle n'a pas le droit d'user de moyens qui ressortent plus de systèmes politiques autoritaires que d'une démocratie. Le recours aux GAL<sup>(2)</sup> par le gouvernement

*Tenter de régler  
un problème  
politique par  
l'interdiction de  
la représentation  
d'un courant  
de pensée qui,  
en soi, n'a rien  
d'illégitime,  
c'est le contraire  
d'une perspective  
démocratique  
et, surtout,  
c'est inefficace...*

(1) Euskadi Ta Askatasuna (« Le Pays basque et sa liberté »), parti basque fondé en 1959.

(2) Groupes antiterroristes de libération.

socialiste de Felipe Gonzales, entre 1983 et 1987 (avec une certaine complaisance de la police française), qui vit des groupes clandestins financés par le gouvernement espagnol commettre au moins vingt-trois assassinats et une quarantaine d'attentats, reste une tache indélébile sur la jeune démocratie espagnole. Le système judiciaire lui-même a mis en place une législation d'exception (*l'Audiencia nacional*), couvert systématiquement les tortures pratiquées par un appareil policier (dont les hommes et les méthodes n'avaient pas changé depuis le franquisme...), pour finir par s'emballer et porter atteinte à l'existence même d'une société politique au Pays basque quand se succédèrent les interdictions de journaux, d'associations et de partis politiques, sous l'égide du juge Garzon.

## **L'ETA, de la violence au cessez-le-feu**

Tenter, en effet, de régler un problème éminemment politique par l'interdiction de la représentation d'un courant de pensée qui, en soi, n'a rien d'illégitime et qui a toujours pesé, sous une forme ou sous une autre, d'un poids électoral important au Pays basque, c'est le contraire d'une perspective démocratique et, surtout, c'est inefficace...

En France, se développa un mouvement dit « abertzale »,

qui revendique une identité du « Pays basque nord » au travers d'exigences culturelles mais aussi institutionnelles, l'indépendantisme lui-même restant politiquement marginal. L'Etat français y répondit avec son jacobinisme habituel, sans toutefois que le recours à la violence politique prenne la dimension qu'a connu le « pays Basque sud ». Il est vrai que, pendant longtemps, une partie de la France était devenue la base arrière de l'ETA, qui n'avait donc aucun intérêt à voir se développer le conflit de ce côté des Pyrénées.

En revanche, depuis 1986 et l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, la collaboration entre les polices espagnoles et françaises devint la règle (toujours en vigueur...), ce qui permit aux forces publiques d'enregistrer des succès grandissants dans leur lutte contre l'ETA. Nombre des responsables de cette organisation furent arrêtés en France, condamnés puis



© DRK



**«Bietan jarrai» («suivre les deux voies»), devise de l'ETA, se rapporte aux deux figures de son symbole, le serpent et la hache, soit la sagesse et la lutte armée.**

des prisonniers politiques (environ sept cents), la décision claire et nette de l'indépendantisme politique de ne plus accepter le recours à la violence, la décision de l'appareil militaire, lui-même, de mettre un terme à son activité.

Le gouvernement socialiste espagnol sortant, plongé dans la crise et empêtré dans le pronostic (réalisé) d'une lourde défaite, prit acte mais réaffirma que l'on ne négociait pas avec l'ETA. Le gouvernement actuel n'a pas changé de position. Les arrestations de membres de l'ETA se poursuivent, en Espagne comme en France. La situation des prisonniers reste toujours désastreuse (ils sont répartis à travers toute l'Espagne, soumis à un régime particulier). Seul point positif, la légalisation de la coalition indépendantiste Bildu, ce qui lui a permis de participer aux dernières élections locales et d'y obtenir un quart des suffrages, devançant nettement le PSOE et le Parti populaire.

### **Accorder une priorité au débat politique**

Si l'on veut que le processus entamé par le cessez-le-feu définitif proclamé par l'ETA aille jusqu'à son terme, c'est-à-dire non seulement la destruction des armes mais aussi la dissolution de l'appareil militaire, c'est bien dans une solution politique que les gouvernements espagnol et français doivent s'engager, et non dans la poursuite des arrestations et un maintien de conditions de détention inacceptables (comme la tentative de modifier la jurisprudence pour permettre le maintien en détention de personnes ayant déjà purgé leurs peines).

**Si l'on veut que le processus entamé par le cessez-le-feu définitif proclamé par l'ETA aille jusqu'à son terme, c'est bien dans une solution politique que les gouvernements espagnol et français doivent s'engager, et non dans la poursuite des arrestations et un maintien de conditions de détention.**

Il s'agit ici de restituer au débat politique sa plénitude et sa primauté. Ceci implique que toutes les questions relatives au règlement du sort des prisonniers, la prise en compte du sort des victimes, les conditions de désarmement et de dissolution de l'appareil militaire mais aussi l'avenir du Pays basque fassent l'objet d'une discussion entre tous les acteurs, dès lors que le recours à la violence est abandonné et que les règles du jeu démocratique sont respectées.

Cette situation n'est pas sans conséquence, en France. D'une part, les autorités françaises détiennent aussi des membres de l'ETA et d'autres prisonniers français, dont il faudra bien déterminer l'avenir. D'autre part, il est difficile d'imaginer que la résolution politique du conflit au sud des Pyrénées reste sans conséquence sur la situation au nord...

La revendication d'un département basque comme les revendications autour de la langue existent, mais se posent aussi les questions du développement, des liens avec le côté espagnol, qui méritent également débat: débat au sein de la société civile, et débat avec les acteurs institutionnels.

Il devient urgent que tout ce processus reprenne son chemin. Si la décision de l'ETA semble solide, nul ne peut prétendre qu'elle résistera à un déni de solution politique, en raison d'un immobilisme purement répressif. Nul ne peut savoir ce qu'il adviendra d'une représentation politique au Pays basque espagnol, majoritairement indépendantiste, qui ne serait pas entendue à Madrid.

Redonner ses chances à l'existence d'une société politique qui fasse du débat démocratique la règle exige que les gouvernements français et espagnol entendent le message que l'ETA a lancé et ouvre rapidement des discussions, au besoin avec l'aide de tiers étrangers. L'Irlande y est arrivée. Pourquoi pas au Pays basque? ●

livrés aux autorités espagnoles, de manière illégale. En même temps, et sans entrer dans les détails, des discussions eurent lieu entre le gouvernement espagnol et l'ETA, qui amenèrent cette dernière à proclamer des trêves qui furent rompues, puis reprises, etc.

Il n'est pas, ici, le lieu, le but d'écrire cette histoire, et, arrivant à la situation d'aujourd'hui, l'ETA a déclaré, pour des raisons militaires et politiques, un cessez-le-feu définitif depuis le 20 octobre 2011, après avoir sollicité que soit mis en place un processus de paix et de désarmement et l'ouverture de discussions avec les gouvernements espagnol et français. Le 17 octobre 2011, plusieurs personnalités internationales, dont Gerry Adams et Kofi Annan, avaient appelé à la fois au désarmement de l'ETA et à une ouverture politique de la part des gouvernements espagnols et français. Cette décision de l'ETA est d'autant plus crédible qu'elle repose sur une conjonction de facteurs: l'accord